

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

-BTE-

Siège social : 5 bis, Mohamed Badra, Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2005 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2006 accompagnés des rapports général et spécial du Commissaire Aux Comptes, AMC Ernest&Young.

#### Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2005

(unité : en milliers de dinars)

#### ACTIF

	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	498	156
Créances sur les établissements bancaires & financiers	1	6 976	6 354
Créances sur la clientèle	2	215 621	215 076
Portefeuille d'investissement	3	24 456	24 954
Valeurs immobilisées	4	5 542	5 150
Autres actifs	5	12 840	12 926
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>265 933</b>	<b>264 616</b>

#### PASSIF

Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	6	19 340	30 719
Dépôt & avoirs de la clientèle	7	7 130	2 882
Emprunts & ressources spéciales	8	105 219	99 473
Autres passifs	9	4 164	2 811
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>135 853</b>	<b>135 885</b>

#### CAPITAUX PROPRES

Capital		90 000	90 000
Réserves		34 620	34 087
Actions propres		(840)	(840)
Résultats reportés		1 224	953
Résultat de l'exercice		5 076	4 531
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10</b>	<b>130 080</b>	<b>128 731</b>

<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>265 933</b>	<b>264 616</b>
--	--	----------------	----------------

## Etat des engagements hors Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2005

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2005	31/12/2004
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
Cautions, avals et autres garanties données	11	12 755	31 189
Crédits documentaires		65	0
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>12 820</b>	<b>31 189</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement donnés		13 577	9 838
Engagements sur titres		1 705	1 752
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>15 282</b>	<b>11 590</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financement reçus	12	22 832	37 820
Garanties reçues	13	100	0
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>22 932</b>	<b>37 820</b>

**Etat de résultat**  
**Arrêté au 31 Décembre 2005**  
 (unité: en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	14	17 215	16 198
Gains / Portefeuille titres commercial et opérations financières		8	0
Commissions		236	351
Revenus du portefeuille d'investissement	15	1 731	1 003
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>19 190</b>	<b>17 552</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	16	(7 502)	(6 888)
Pertes / Portefeuille titres commercial et opérations financières		(4)	0
Commissions encourues		(10)	(6)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(7 516)</b>	<b>(6 894)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>11 674</b>	<b>10 658</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	17	(1 826)	(1 116)
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	18	(386)	(751)
Autres produits d'exploitation		36	58
Frais de personnel		(2 574)	(2 276)
Charges générales d'exploitation		(1 181)	(901)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4	(304)	(325)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 439</b>	<b>5 347</b>
Solde en perte provenant des autres éléments ordinaires		7	(1)
Impôts sur les bénéfices	19	(370)	(815)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>5 076</b>	<b>4 531</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>5 076</b>	<b>4 531</b>
<b>Résultat par action (DT)</b>	22	0,684	0,585

**Etat de flux de trésorerie**  
**Exercice clos le 31 décembre 2005**

(unité: en millier de dinars)

	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		14 690	15 059
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(6 652)	(5 731)
Dépôts/retrait de dépôts auprès d'autres établissements bancaires		(7 500)	9 000
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		2 834	(28 931)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		1 282	(203)
Sommes versées au personnel & crédateurs divers		(3 543)	(2 397)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		26	(29)
Impôt sur les bénéfices		(1 130)	(834)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>7</b>	<b>(14 068)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 731	940
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		113	(1 926)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(646)	(48)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>1 198</b>	<b>(1 034)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Emission d'emprunts		0	20 000
Remboursement d'emprunts		(2 000)	(2 000)
Augmentation/diminution ressources spéciales		6 446	9 301
Dividendes versés		(1 716)	(2 766)
<b>Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement</b>		<b>2 730</b>	<b>24 535</b>
Incidence des variations des valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	(1)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		3 935	9 434
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(531)	(9 963)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>20</b>	<b>3 404</b>	<b>(531)</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2005**

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaires n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12.

**2. BASES DE MESURE**

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

**3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

### 3.1 Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » ( classe 0 ) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » ( classe 1 ), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe 2), les « actifs préoccupants » ( classe 3 ) ou parmi les « actifs compromis » ( classe 4 ), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

### 3.2-Comptabilisation des biens donnés en leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

### 3.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement.

Ce type de titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

### 3.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

### 3.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

#### 3.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

Dans le cadre du renforcement de la couverture des créances classées par des provisions, la banque a mis en place une nouvelle méthode d'estimation des garanties visant à atteindre à l'horizon 2009 une décote de 60% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services, et une décote de 40% sur les garanties obtenues sur les projets du secteur touristique. Cette méthode dont la mise en œuvre sera progressive vise à atteindre à l'horizon 2009 une couverture des créances classées par des provisions à hauteur de 70%.

En 2005, la banque a appliqué une décote de 50% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services.

### 3.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée ( en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice ) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

### 3.6-Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

### 3.7-Operations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères concernent, pour l'essentiel, des opérations effectuées sur des emprunts extérieurs. Ces emprunts sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du coût historique à la bonne date d'utilisation.

La différence de change constatée lors du remboursement des emprunts extérieurs est prise en charge par TUNIS RE.

En ce qui concerne les actifs et les passifs pour lesquels la banque supporte le risque de change, le solde en gain ou en perte de change est comptabilisé à la clôture de l'exercice.

### 3.8-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5 %
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- A. A. et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

## 4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

### 4.1-ACTIFS

#### Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT et créances sur les établissements bancaires et financiers

Les soldes de ces postes se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
<b>Avoirs et créances/ BCT</b>	<b>498</b>	<b>156</b>
<b>Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>6 976</b>	<b>6 354</b>
Créances sur la BCT	2 400	0
Avoirs chez les correspondants locaux	474	3 314
Avoirs chez les correspondants étrangers	32	0
Créances sur les établissements financiers	4 070	3 040

#### Note 2 –Créances sur la clientèle.

Au 31/12/2005, les créances sur la clientèle totalisent 215 621 KDT contre 215 076 KDT au 31/12/2004 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Prêts à LMT et comptes rattachés (1)	205 534	209 183
Prêts à CT et comptes rattachés (2)	3 635	2 298
Avances en compte courant	208	239
Leasing (3)	11 871	11 127
Comptes courants débiteurs	86	0
Valeurs en recouvrement (4)	2 976	0
<b>Total brut</b>	<b>224 310</b>	<b>222 847</b>
Agios réservés	(5 983)	(5 736)
Provisions	(2 706)	(2 035)
<b>Total net</b>	<b>215 621</b>	<b>215 076</b>

(1) Les prêts à long et moyen termes et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Encours non échus	198 906	202 272
Principal échu	359	332
Intérêts et commissions échus	485	444
Principal impayé	5 374	5 173
Intérêts et commissions impayés	2 809	3 241
Frais de protêt	11	2
Intérêts à recevoir	2 693	2 669
Intérêts perçus d'avance	(5 103)	(4 950)
<b>Total</b>	<b>205 534</b>	<b>209 184</b>

(2) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Encours non échus	3 573	2 291
Principal impayé	58	0
Intérêts impayés	1	0
Intérêts à recevoir	7	7
Intérêts perçus d'avance	(4)	0
<b>Total</b>	<b>3 635</b>	<b>2 298</b>

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent au 31/12/2005 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Encours	11 340	10 741
Principal impayé	311	194
Intérêts impayés	63	57
Intérêts courus	97	94
Autres créances	60	41
<b>Total</b>	<b>11 871</b>	<b>11 127</b>

(4) Cette rubrique comprend les valeurs en recouvrement de la clientèle de la banque. Il est à signaler que ces valeurs ont été encaissées au cours de janvier 2006.

A la date du 31/12/2005, la ventilation des risques de la banque, y compris ceux en hors bilan et compte non tenu des créances sur les établissements financiers, des créances prises en charges par l'Etat et des valeurs en recouvrement, se présente comme suit :

<b>Nature de l'engagement</b>	<b>Actifs normaux (*)</b>		<b>Actifs non performants (**)</b>		<b>Total</b>	
	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Prêts à LMT et comptes rattachés	169 123	171 459	36 411	37 724	<b>205 534</b>	<b>209 183</b>
Prêts à CT et comptes rattachés Leasing	3 634	2 298	0	0	<b>3 634</b>	<b>2 298</b>
Avances en compte courant et comptes débiteurs	11 720	11 031	151	96	<b>11 871</b>	<b>11 127</b>
Participations (Note 3)	170	123	124	116	<b>294</b>	<b>239</b>
Engagements par signature (Note 11)	25 540	23 562	900	2 990	<b>26 440</b>	<b>26 552</b>
<b>Total brut</b>	<b>222 942</b>	<b>236 971</b>	<b>37 586</b>	<b>43 619</b>	<b>260 528</b>	<b>280 590</b>

(\*) Actifs Classés 0 & 1

(\*\*) Actifs Classés 2, 3 & 4

La ventilation des engagements par secteur d'activité, y compris ceux en hors bilan et compte non tenu des créances sur les établissements financiers, des créances prises en charges par l'Etat et des valeurs en recouvrement se présente comme suit :

<b>Nature de l'engagement</b>	<b>Secteur touristique</b>	<b>Secteur industriel</b>	<b>Secteur des services</b>	<b>Secteur agricole</b>	<b>Particuliers</b>	<b>Total</b>
Engagements LMT	133 875	60 753	6 664	4 242	0	<b>205 534</b>
Engagements CT	0	2 478	957	159	40	<b>3 634</b>
Engagements Leasing	982	3 010	7 734	145	0	<b>11.871</b>
Avances en compte courant	153	12	42	0	87	<b>294</b>
Participations	9 470	0	16 970	0	0	<b>26 440</b>
Engagements par signature	5 502	0	6 180	1 073	0	<b>12 755</b>
<b>Total</b>	<b>149 982</b>	<b>66 253</b>	<b>38 547</b>	<b>5 619</b>	<b>127</b>	<b>260 528</b>

**Note 3 – Portefeuille titres d'investissement**

L'évolution de ce poste se présente comme suit :

Libellé	31/12/2004	Libération	Cession	31/12/2005
Titres cotés	4 608	0	0	4 608
Titres non cotés	20 364	47	1 400	19 012
Fonds Gérés BTE SICAR	1 580	1 240	0	2 820
<b>Total</b>	<b>26 552</b>	<b>1 287</b>	<b>1 400</b>	<b>26 440</b>
		<b>Dotation</b>	<b>Reprise</b>	
Provisions	(1 598)	(471)	85	(1 984)
<b>Total net</b>	<b>24 954</b>			<b>24 456</b>

Le solde des fonds gérés BTE- SICAR correspond à un fonds géré à capital risque.

**Note 4 – Valeurs Immobilisées**

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2005 un solde net de 5 542 KDT détaillé comme suit :

Libellé	V.Brute au 31-12-2004	Acquis/ cession	V.Brute au 31-12-2005	Amort. 2004	Dotations	Reprises	Amort. 2005	V.Nettes au 31-12-2005
Terrain	3 939	92	4 032	0	0	0	0	4 032
Construction	1 372	0	1 372	658	34	0	692	680
Mobilier et Matériel de Bureau	236	64	300	203	13	0	216	84
Matériel Informatique	683	178	861	478	104	57	525	336
Matériel de Transport	411	-73	338	364	22	124	262	77
Agencements, Aménagements Installations	785	164	950	584	46	0	630	320
Agencements en cours	11	2	13	0	0	0	0	13
<b>Total</b>	<b>7 438</b>	<b>428</b>	<b>7 866</b>	<b>2 288</b>	<b>218</b>	<b>-181</b>	<b>2 325</b>	<b>5 542</b>

Le matériel informatique se répartit au 31/12/2005 comme suit :

Libellé	Logiciels	Matériel	Total
Valeur brute	440	421	861
Amortissement	(292)	(233)	(525)
<b>Valeur nette</b>	<b>148</b>	<b>188</b>	<b>336</b>

**Note 5 – Autres actifs**

Ce poste présente au 31/12/2005 un solde de 12 840 KDT contre 12 926 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Créances prises en charge par l'Etat (1)	9 837	10 264
Avances au personnel	180	136
Prêts au personnel	1 292	1 246
Etat et collectivités locales	1 255	1 025
Autres débiteurs	273	171
Opérations monétiques	3	0
Charges reportées	0	84
<b>Total</b>	<b>12 840</b>	<b>12 926</b>

(1) Les créances prises en charge par l'Etat incluent:

- les créances prises en charge par l'Etat, régies par la loi 98-111 concernant les entreprises institutionnelles à participation paraétatique pour 5 606 KDT ; et
- la créance ONTT provenant d'un cumul de bonification d'intérêts pris en charge à partir de 2002 par les services de l'Etat pour un montant net de 4 231 KDT.

**4.2-PASSIFS****Note 6 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers**

Ce poste présente au 31/12/2005 un solde de 19 340 KDT contre 30 719 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
BCT emprunt interbancaire Dinars	0	4 001
Autres banques (en Dinars)	19 340	26 718
<b>Total</b>	<b>19 340</b>	<b>30 719</b>

**Note 7 – Dépôts et avoirs de la clientèle**

Ce poste présente au 31/12/2005 un solde de 7 130 KDT contre 2 882 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Comptes courants à vue	1 353	1 252
Comptes frais divers	186	173
Compte courant/Leasing	39	35
Dépôts à terme	2 116	1 422
Comptes courants personnes physiques	151	0
Comptes courants personnes morales	2 719	0
Comptes d'épargne	174	0
Comptes professionnels en devises	265	0
Dépôts en dinars convertibles	14	0
Divers	113	0
<b>Total</b>	<b>7 130</b>	<b>2 882</b>

**Note 8 – Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente au 31/12/2005 un solde de 105 219 KDT contre 99 473 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Encours emprunts extérieurs	76 800	69 362
Frais financiers /lignes de crédit	1 714	1 388
Encours emprunts obligataires	26 000	28 000
Frais financiers /emprunts obligataires	705	723
<b>Total</b>	<b>105 219</b>	<b>99 473</b>

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Ligne de crédit	Encours 31-12-2004	Utilisations 2005	Remboursement 2005	Encours 31-12-2005
Banque Africaine de Développement 2	1 724	0	1 724	0
Ligne Italienne	770	0	140	630
Banque Mondiale 2	5 223	0	797	4 426
Banque Mondiale 3	3 234	0	498	2 736
Banque Européenne d'Investissement 1	546	0	218	328
Ligne Italienne joint venture	510	0	170	340
Ligne française PME/PMI	572	0	76	496
Jexim Bank	12 541	0	1 930	10 611
Ligne Italienne PME	3 005	0	491	2 514
Ligne Capital Risque	765	0	700	65
Banque Européenne d'Investissement 2	10 872	0	0	10 872
Ligne Italienne Partenariat ( 56 M )	1 103	0	78	1 024
Ligne Italienne Partenariat ( 63 M )	1 897	0	271	1 626
Banque Africaine de Développement 4	26 600	13 540	0	40 140
Ligne italienne 60 milliards de lire	0	331	0	331
Ligne PME/EMIT	0	661	0	661
<b>TOTAL</b>	<b>69 362</b>	<b>14 532</b>	<b>7 093</b>	<b>76 800</b>

**Note 9 – Autres passifs**

Ce poste présente au 31/12/2005 un solde de 4 164 KDT contre 2 811 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Organismes sociaux	182	110
Personnel	215	275
Etat et collectivités locales	170	151
Fonds couverture risque change	546	422
Autres créditeurs	1 172	1 012
Provisions /risques et charges	20	26
Impôts sur les sociétés I/S	370	815
Valeurs exigibles		
après encaissement (1)	1 455	0
Divers	34	0
<b>Total</b>	<b>4 164</b>	<b>2 811</b>

(1) Les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

**4.3-CAPITAUX PROPRES****Note 10 – Capitaux propres**

A la date du 31-12-2005, le capital social s'élève à 90 000 KDT composé de 4 500 000 actions d'une valeur nominale de 20 DT libérée en totalité. 1 000 000 actions sont à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP).

La BTE a procédé au cours de l'exercice 2002 au rachat de 46 348 ADP pour réguler son cours en bourse.



Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2005, s'élève au 31 décembre 2005 à 130 080 KDT contre 128 731 KDT au 31 décembre 2004. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Actions propres	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Fond social	Autres réserves	Dividendes Adp rachetés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2003</b>	<b>90 000</b>	<b>-840</b>	<b>3 971</b>	<b>22 067</b>	<b>1 367</b>	<b>6 400</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>4 018</b>	<b>126 985</b>
Réserve légale			201						-201	0
Autres opérations fond social					81				-100	-19
Distribution de bénéfices									-2 766	-2 766
Report à nouveau								951	-951	0
Résultat au 31-12-2004									4 531	4 531
<b>Solde au 31-12-2004</b>	<b>90 000</b>	<b>-840</b>	<b>4 172</b>	<b>22 067</b>	<b>1 448</b>	<b>6 400</b>	<b>0</b>	<b>953</b>	<b>4 531</b>	<b>128 731</b>
Réserve légale			227						-227	0
Réserves spéciales				217					-217	0
Autres opérations fond social					89				-100	-11
Distribution de bénéfices									-1 716	-1 716
Distribution de bénéfices ADP rachetés							83		-83	0
Report à nouveau								188	-188	0
Affectation réserves (décision AGO du 26 mai 2005)									-2 000	-2 000
Résultat de l'exercice 2005									5 076	5 076
<b>Solde au 31-12-2005</b>	<b>90 000</b>	<b>-840</b>	<b>4 399</b>	<b>22 284</b>	<b>1 537</b>	<b>6 400</b>	<b>83</b>	<b>1 141</b>	<b>5 076</b>	<b>130 080</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2004 a décidé l'affectation d'un montant de 2 millions de dinars au titre de réserves pour couverture de risques bancaires généraux. En 2005, ce montant a été affecté au titre de provisions sur des projets ayant fait l'objet de cession au profit de la société Rapid Recouvrement, filiale de la banque.

#### 4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 11 – Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Garanties s/emprunt obligataire	5 502	7 633
Garanties s/ billets de trésorerie	5 000	22 400
Autres garanties	2 253	1 156
<b>Total</b>	<b>12 755</b>	<b>31 189</b>

#### Note 12 – Engagements de financement reçus

Les engagements de financement reçus correspondent à une ligne de crédit auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) utilisée partiellement. Le solde non encore utilisé s'élève à 22 832 KDT au 31/12/2005 contre 37 820 KDT au 31/12/2004.

#### Note 13 – Garanties reçues

Les garanties reçues présentent un solde de 100 KDT au 31/12/2005 contre un solde nul au 31/12/2004.

Les garanties reçues n'ont pas inclus les garanties reçues de la clientèle sous forme d'hypothèque ou de nantissement.

#### 4.5- ETAT DE RESULTAT

##### Note 14 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 17 215 KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Opérations de trésorerie et interbancaire	143	165
Intérêts sur prêts	15 792	14 777
Revenus sur Leasing	1 038	977
Commissions à caractère d'intérêts	242	279
<b>Total</b>	<b>17 215</b>	<b>16 198</b>

Les commissions d'aval enregistrées en 2005 au niveau des produits incluent uniquement les commissions rattachées à cet exercice.

**Note 15 – Revenus du portefeuille d'investissement**

Le solde de ce poste est détaillé ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Dividendes	1 671	787
Plus-values de rétrocession	60	216
<b>Total</b>	<b>1 731</b>	<b>1 003</b>

**Note 16 – Intérêts encourus et charges assimilées**

Le solde de ce poste est détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 319	1 625
Intérêts sur emprunts extérieurs	3 275	2 718
Commissions sur emprunts extérieurs	1 040	1 028
Charges sur emprunts obligataires	1 809	1 450
Intérêts sur dépôts	59	66
<b>Total</b>	<b>7 502</b>	<b>6 888</b>

**Note 17 - Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif**

Ce poste totalise un montant net de 1 826 KDT détaillé ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Reprise des intérêts réservés	1 331	0
Reprise des provisions sur prêts	3 115	0
Pertes courues sur intérêts	(857)	(299)
Pertes courues sur principal prêt	(3 724)	(6)
Dotations aux provisions sur prêts	(1 650)	(815)
Dotations aux provisions Hors bilan	(18)	(33)
Dotation aux provisions Leasing	(25)	0
Pertes courus en Leasing	0	(1)
Reprises de valeurs	2	38
<b>Total</b>	<b>(1 826)</b>	<b>(1 116)</b>

**Note 18- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Ce poste totalise un montant net de 386 KDT détaillé ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Reprise de provisions sur titres	85	0
Dotations aux provisions sur titres	(471)	(751)
<b>Total</b>	<b>(386)</b>	<b>(751)</b>

**Notes 19 – Impôt sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2005 totalise 370 KDT.

La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %) à partir de l'exercice 2003. Le bénéfice imposable au titre de l'exercice 2005 s'établit comme suit :

- Bénéfice comptable avant impôt	5 446
- Réintégrations	2 255
- Déductions	5 852
(dont provisions)	(2 121)
<b>- Résultat fiscal</b>	<b>1 850</b>
- Déduction pour réinvestissement	1 240
<b>- Impôts sur les sociétés</b>	<b>370</b>

**4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE****Note 20 – Liquidités et Equivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2005 un montant de 3 404 KDT contre -531 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	498	156
Créances sur les Etablissements Bancaires	2 906	3 314
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	0	(4 001)
<b>Total</b>	<b>3 404</b>	<b>(531)</b>

Les liquidités et équivalents de liquidités arrêtées au 31-12-05 ont inclus, conformément à la NCT 21 relative à la présentation des états financiers dans les établissements financiers, les placements et les emprunts effectués sur le marché monétaire et dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

#### 4.7- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 21 – Ventilation des actifs et passifs selon leur durée résiduelle au 31 décembre 2005

	Durée< 3 mois	3 mois< D< 6 mois	6 mois<D<1 an	1 an<D< 2 ans	2 an<D< 5 ans	D> 5 ans	Total
<b>ACTIFS</b>							
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	498	0	0	0	0	0	498
Créances sur les établissements bancaires et financiers	3 426	250	700	1 400	1 200	0	6 976
Créances sur la clientèle	6 515	10 835	19 070	36 373	79 186	60 666	212 645
Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	24 456	24 456
Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	5 542	5 542
Autres actifs	6 247	0	268	536	1 608	7 157	15 816
<b><u>Total</u></b>	<b>16 686</b>	<b>11 085</b>	<b>20 038</b>	<b>38 309</b>	<b>81 994</b>	<b>97 821</b>	<b>265 933</b>
<b>PASSIFS</b>							
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5 340	0	14 000	0	0	0	19 340
Dépôts et avoirs de la clientèle	5 372	61	0	1 477	220	0	7 130
Ressources spéciales	2 560	329	4 868	11 619	42 703	43 139	105 219
Autres passifs	4 164	0	0	0	0	0	4 164
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	0	0	0	0	0	130 080	130 080
<b><u>Total</u></b>	<b>17 436</b>	<b>390</b>	<b>18 868</b>	<b>13 096</b>	<b>42 923</b>	<b>173 219</b>	<b>265 933</b>
<b><u>Position nette</u></b>	<b>-750</b>	<b>10 695</b>	<b>1 170</b>	<b>25 213</b>	<b>39 071</b>	<b>-75 398</b>	<b>0</b>

#### Note 22 – Transactions avec les parties liées

- La BTE s'est engagée en 2000 à garantir pour le compte de la société « **Jerba Aghir** », dans laquelle elle détient 43,6% de capital, le remboursement des obligations souscrites dans le cadre de l'emprunt émis par cette dernière à concurrence de 3 250 KDT. La convention signée en 2000 a fixé la commission de garantie que percevra la BTE pour 3% hors TVA payable d'avance annuellement. Au cours de l'exercice 2003, un avenant a été signé entre les sociétés ramenant le taux de rémunération à 1,5% sous condition du respect des échéances de paiement de la commission.

La BTE a signé en 2004 avec la Société « **Jerba Aghir** » un protocole d'accord portant mise en place d'un échéancier de remboursement des échéances en principal et intérêts et des commissions impayées d'un montant global de 1.451 KDT relatives à l'emprunt obligataire de 3.250 KDT mentionné ci-dessus ; l'échéancier s'étend du 3/03/2005 au 1/12/2013 et porte intérêt égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

- La BTE a signé en novembre 2004 avec «la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43 % de capital, un protocole d'accord portant rééchelonnement des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le nouvel échéancier s'étend du 30/07/2004 au 30/10/2012 et porte intérêt égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%.
- La BTE a confié en 2005 à la BTE SICAR, dans laquelle elle détient 75% du capital, la gestion de fonds à capital risque pour un montant de 1240 KDT.
- La BTE SICAR a utilisé en 2005 des locaux et des services de la BTE à titre gratuit.
- La BTE a cédé en 2005 deux créances relatives aux projets Collecte du Belvédère et Filtiss pour une valeur symbolique de 1 dinar chacune à la société RAPID RECOUVREMENT dans la quelle elle détient 75% du capital ; le montant brut de ces cessions s'élève à 4 334 KDT. Ces cessions se détaillent comme suit :

	Collecte du Belvédère	Filtiss	Total
<b>Engagement avant cessions</b>			
Principal	997	2 701	3 698
Intérêts	71	565	636
<b>Total engagement</b>	<b>1 068</b>	<b>3 266</b>	<b>4 334</b>
<b>Couverture à fin 2004</b>			
Provisions	265	1 274	1 539
Agios réservés	52	406	458
<b>Total</b>	<b>317</b>	<b>1 680</b>	<b>1 997</b>

La couverture additionnelle des créances cédées a été constituée en 2005 par :

- un prélèvement effectué en 2005 de 2 millions de dinars sur les réserves pour risques bancaires généraux, et
- par une couverture complémentaire sous forme de provisions et d'agios réservés effectuées en 2005 pour des montants respectifs de 160 KDT et 177 KDT, soit un montant total de 337 KDT.

Note 23 – Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, se présentent comme suit :

	31.12.2005	31.12.2004
Résultat net (en DT)	5 076 343	4 530 807
Parts distribuables aux ADP (en DT)	(1 800 000)	(1 800 000)
Sommes affectées au fond social	(200 000)	(100 000)
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	3 076 343	2 630 807
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	4 500 000	4 500 000
Résultat par action (en DT)	<b>0,684</b>	<b>0,585</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Il est attendu que les titulaires d'ADP bénéficient en 2005 d'un dividende de 1,8 DT par action au titre de l'exercice 2005.

Note 24 – Evènements postérieurs

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration. Ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement au 7/03/2006.

#### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **Etats financiers- exercice clos le 31-12-2005**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 avril 2003, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie et de Emirats (BTE) arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la BTE au 31 décembre 2005. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la BTE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la BTE à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 25 avril 2006**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers- exercice clos le 31-12-2005**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés des conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2005:

1. La BTE a cédé en 2005 deux créances relatives aux projets « Collecte du Belvédère » et « Filtiss » pour une valeur symbolique de 1 dinar chacune à la société RAPID RECOUVREMENT dans laquelle elle détient 100% du capital. Le montant brut de ces créances s'élève respectivement de 1 068 KDT et 3 266 KDT soit un montant global de 4 334 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08-09-2005.

2. En 2005, la BTE a confié un montant de 1 240 KDT sous forme de fonds gérés à la BTE SICAR dans laquelle elle détient 75% du capital.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 07-12-2005.

3. La BTE SICAR occupe les locaux de la BTE, depuis 2005, et ce à titre gratuit.

Cette convention n'a pas été autorisée par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1. La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,6% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 03-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004, et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2005.

2. La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances –SNVV», dans laquelle elle détient 87,43 % du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenu auprès de la BTE pour 4 481 KDT.

Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004 et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005.

L'encours au 31-12-2005 s'élève de 4 451 KDT.

3. La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour compte portant sur certaines créances.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

La commission perçue par «Rapid Recouvrement» en 2005 s'élève à 600 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales .

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 25 avril 2006**